



Direction des Affaires Générales/Sous-Direction des Moyens Généraux/Service des Marchés

DECISION N° 94/20/DG/CNPS DU 02 SEP. 2020

Portant attribution de la Lettre-commande, objet de l'Appel d'Offres National Ouvert
N°13/AONO/CNPS/DG/CIPM/20 du 24 juin 2020
relatif à la mise en place d'un réseau de courant ondulé au laboratoire et dans la salle de réanimation du
Centre Hospitalier d'Essos

LE DIRECTEUR GENERAL DE LA CAISSE NATIONALE DE PREVOYANCE SOCIALE

- VU le Traité révisé de la Conférence Inter africaine de la Prévoyance Sociale du 14 février 2014, ratifié par décret n°2020/239 du 28 avril 2020 ;
- VU le Décret n° 2018/354 du 07 juin 2018 portant réorganisation et fonctionnement de la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale ;
- VU le Décret n° 2008/129 du 07 avril 2008 portant nomination du Directeur Général de la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale ;
- VU le Décret n° 2017/566 du 13 novembre 2017 portant nomination du Président du Conseil d'Administration de la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale ;
- VU la Résolution n° 036/19/PCA du 31 juillet 2019 fixant les modalités de passation des marchés à la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale ;
- VU l'Avis d'Appel d'Offres n° 13/AONO/CNPS/DG/CIPM/20 du 24 juin 2020 relatif à la mise en place d'un réseau de courant ondulé au laboratoire et dans la salle de réanimation du Centre Hospitalier d'Essos ;
- VU le Procès-Verbal de la Commission Interne de Passation des Marchés en sa session du 22 juillet 2020;
- VU la Lettre n°3241/20/CNPS/DG/DAG/SDMG/SM du 11 août 2020 de réexamen des offres de Monsieur le Directeur Général ;
- VU la Correspondance n°65/20/CNPS/CIPM du 26 août 2020 de Monsieur le Président de la Commission Interne de Passation des Marchés.

DECIDE :

Article 1^{er}. – Le soumissionnaire PRAMAR CAMEROUN SARL BP: 8889 Douala est déclaré adjudicataire de la Lettre-commande relative à l'Appel d'Offres National Ouvert n° 13/AONO/CNPS/DG/CIPM/20 du 24 juin 2020 pour la mise en place d'un réseau de courant ondulé au laboratoire et dans la salle de réanimation du Centre Hospitalier d'Essos, pour un montant de FCFA HTT 30 781 425 (trente millions sept cent quatre-vingt-un mille quatre cent vingt-cinq) après rabais de 5% et un délai d'exécution de quatre-vingt-dix (90) jours.

Article 2. - La présente décision qui annule celle n° 879/20/DG/CNPS du 04/08/2020 sera enregistrée et publiée partout où besoin sera.

Ampliations :

- PCA
- CIPM
- DFC
- DAG/SM

Yaoundé, le 02 SEP. 2020



Direction des Affaires Générales/Sous-Direction des Moyens Généraux/Service des Marchés

COMMUNIQUE N° 47/20/DG/CNPS DU 02 SEP. 2020

PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRES
N°13/AONO/CNPS/DG/CIPM/20 DU 24 JUIN 2020 RELATIF A LA MISE EN PLACE D'UN RESEAU DE
COURANT ONDULE AU LABORATOIRE ET DANS LA SALLE DE REANIMATION DU CENTRE
HOSPITALIER D'ESSOS

LE DIRECTEUR GENERAL DE LA CAISSE NATIONALE DE PREVOYANCE SOCIALE COMMUNIQUE :

Les résultats de l'Avis d'Appel d'Offres National Ouvert N°
13/AONO/CNPS/DG/CIPM/20 du 24 juin 2020 relatif à la mise en place d'un courant ondulé
au laboratoire et dans la salle de réanimation du Centre Hospitalier d'Essos, se présentent
ainsi qu'il suit :

Lot	Attribitaire	Montant HTT	Délai d'exécution
Lot unique	PRAMAR CAMEROUN SARL BP 8889 Douala	30 781 425 après rabais de 5%	90 jours

Ledit soumissionnaire est par conséquent invité à bien vouloir se présenter dès diffusion du présent communiqué au Service des Marchés sis au 9^{ème} étage porte 903, de l'immeuble-siège de la CNPS, place de l'Indépendance pour les formalités de notification de ladite Lettre-commande.

Par ailleurs, les soumissionnaires n'ayant pas été retenus sont priés de passer retirer leurs offres sous quinzaine. Passé ce délai, celles-ci seront purement et simplement détruites.

Le présent communiqué tient lieu de mainlevée de la caution de soumission des soumissionnaires non retenus.

Ampliations

- PCA
- Affichage
- DAG
- SM
- Archives/Chrono



02 SEP. 2020

André Alain Olivier Makou
Mvondo Akame